

**ELEMENTS DE REPONSE AU QUESTIONNAIRE DU HAUT COMMISSARIAT  
AUX DROITS DE L'HOMME**

**Référence (HCDH) : WRGS/LOII/Res33/18**

**Objet :** Contributions du Mali à l'élaboration du rapport sur « les bonnes pratiques et les difficultés relatives à l'application d'une approche fondée sur les droits de l'homme à l'élimination de la mortalité et morbidité maternelles évitables, y compris au moyen de l'utilisation du guide technique »

- 1. Quelles mesures votre Gouvernement ou organisation ont-ils prises pour adopter une approche fondée sur les droits de l'homme dans la mise en œuvre des politiques et programmes visant à réduire la mortalité et de la morbidité maternelles évitables ? Comment le guide technique a-t-il aidé votre Gouvernement ou organisation à concevoir, mettre en œuvre, réviser et /ou évaluer ces politiques ou programmes ?**

Le droit à la santé est reconnu par la Constitution du 25 février du Mali en son article 17. Pour mettre en œuvre ce dispositif de la constitution, le gouvernement du Mali avec l'appui de ses partenaires a pris un certain nombre de mesures visant à réduire la mortalité et morbidité évitables. Ces mesures concernent entre autres :

- ✓ L'adoption des lois sur la santé notamment la loi n°02-049/ANRM du 22 juillet 2002 portant loi d'orientation sur la santé (cette loi prend en compte des engagements internationaux auxquels la République du Mali a souscrit), la loi n°02-050/ANRM du 22 juillet 2002 portant loi hospitalière et la loi n°02-044 du 24 juin 2002 relative à la santé de la reproduction ;
- ✓ L'élaboration, la validation et la mise en œuvre du Programme de Développement Socio-Sanitaire du Mali 2014-2018 qui est en sa troisième phase « PRODESS III ».

Le PRODESS est basé sur les principes d'équité, de justice et de solidarité. Dans le cadre de la mise en œuvre du PRODESS le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique a élaboré et mise en œuvre des plans stratégiques suivants :

- le plan stratégique pour la santé de reproduction ;
- le plan stratégique pour la planification familiale ;
- le plan stratégique pour l'élimination de la fistule ;
- le plan stratégique pour la prise en charge des maladies non transmissibles (cancer du col, cancer du sein) ;
- le plan pour la prévention de la transmission mère enfant pour le VIH (PTME) ;

- le plan d'action pour la prise en charge des nouveaux nés ;
- l'élaboration d'un plan de réforme en cours au Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique.

**2. Le guide technique a-t-il permis à votre Gouvernement ou organisation d'améliorer la compréhension des conditions d'application de l'approche fondée sur les droits de l'homme ? Si oui, veuillez en expliquer l'impact dans la conception et la mise en œuvre de politiques et programmes dans ce domaine.**

Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique n'a pas connaissance de ce guide technique.

**3. Quels sont les défis auxquels votre Gouvernement ou organisation est confronté dans la mise en œuvre d'une approche fondée sur les droits de l'homme à l'élimination de la mortalité et de la morbidité maternelles évitables ? Veuillez présenter la nature de ces défis et les mesures prises pour y remédier.**

Le gouvernement du Mali est confronté à un certain nombre de défis dans le domaine de la santé dont entre autres :

- l'insuffisance d'infrastructures sanitaires surtout au niveau communautaire ;
- l'insuffisance de personnel en qualité et en quantité et sa mauvaise répartition dans les structures de santé ;
- l'insuffisance des matériels médicaux ;
- l'insuffisance dans la gouvernance des structures de santé surtout au niveau décentralisé.

**4. Il est fait état d'une majorité de décès maternels survenant dans les contextes fragiles et humanitaires, et des femmes enceintes pouvant faire face à des risques médicaux accrus en situation de crise, comment votre Gouvernement ou organisation applique-t-il une approche fondée sur les droits de l'homme pour réduire la mortalité et la morbidité maternelles dans ces contextes ? Veuillez préciser les bonnes pratiques et les défis rencontrés à cet effet.**

Dans les zones en crise au Mali notamment les régions du Nord, le gouvernement du Mali travaille en partenariat avec les ONG pour la mise en œuvre des activités récurrentes de santé avec des équipes mobiles par exemple la vaccination, la prise en charge de la mère et de l'enfant, la prise en charge des cas de viol, la réalisation des activités de planification familiale, etc. Cependant ils sont souvent confrontés à des défis sécuritaires dont des cas d'enlèvement d'ambulances transportant des malades.

**5. Votre Gouvernement ou organisation collecte-t-il régulièrement des données et informations sur la santé sexuelle et procréative dans les situations de crise ?  
Veuillez préciser les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées à cet effet.**

Les données et informations sur la santé sexuelle et procréative dans les situations de crise sont régulièrement collectées et fournies au gouvernement par les ONG qui travaillent en partenariat avec le Mali dans ces zones. Toutefois, ils sont souvent confrontés à des difficultés de réticences de la population et des difficultés d'accès aux victimes.

**Bamako, le 30 janvier 2018**

**Dr. Zoumana DIARRA**

**Conseiller technique**